

Commune de Les Mollettes

Compte rendu du Conseil Municipal

Séance du 12 avril 2013

L'an deux mil treize, le douze avril à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Les Mollettes, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude NICOLLE, Maire.

Etaient présents : J.C. NICOLLE, A. PROPHETE, M.M. PEDRON, F. GERARDO, B. ROCIPON, G. RIGHETTO, S. BIENFAIT, A. NICOLLE
Etaient excusés : P. CARATALA (pouvoir), I. NEAU (pouvoir), G. VACHEZ-SEYTOUX (pouvoir), I. GALLARDO, C. CHAUTEMPS, C. COCHARD

Date de convocation : 3 avril 2013

Nombre de membres en exercice : 14

Secrétaire de séance : M.M. PEDRON

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures.

1 – COMPTE DE GESTION COMMUNE 2012

Monsieur le Maire présente le compte de gestion Commune 2012 élaboré par le Trésorier :

- section de fonctionnement 36 099.50 €
- section d'investissement 98 492.05 €

Le conseil municipal approuve le compte de gestion de la Commune 2012.

Une délibération est prise.

2 – COMPTE DE GESTION ASSAINISSEMENT 2012

Monsieur le Maire présente le compte de gestion Assainissement 2012 élaboré par le Trésorier :

- section d'exploitation 163 204.46 €
- section d'investissement - 207 118.27 €

Le conseil municipal approuve le compte de gestion Assainissement 2012.

Une délibération est prise.

3 – COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2012

Sous la présidence de Monsieur Alain PROPHETE, 1^{er} adjoint, Monsieur le Maire étant sorti de la salle, le conseil municipal approuve à l'unanimité, le compte administratif 2012 de la Commune qui se présente ainsi :

- section de fonctionnement 36 099.50 €
- section d'investissement 98 492.05 €

Une délibération est prise.

4 – COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2012

Sous la présidence de Monsieur Alain PROPHETE, 1^{er} adjoint, Monsieur le Maire étant sorti de la salle, le conseil municipal approuve à l'unanimité, le compte administratif 2012 Assainissement qui se présente ainsi :

- section d'exploitation 163 204.46 €
- section d'investissement - 207 118.27 €

Une délibération est prise.

5 – VOTE DU TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES POUR 2013

Après discussions et échanges, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer les taux des 3 taxes ainsi :

- taxe d'habitation	9.55 %	(9.55% en 2012)
- taxe foncière sur le bâti	15.91 %	(15.91% en 2012)
- taxe foncière sur le non bâti	65.79 %	(65.79% en 2012)

Pas d'augmentation du taux d'imposition.

Une délibération est prise.

6 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2013

Il s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de 815 249.00 €

Il s'équilibre en dépenses et recettes d'investissement à la somme de 263 880.00 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif commune 2013.

Une délibération est prise.

7 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2013

Il s'équilibre en dépenses et recettes d'exploitation à la somme de 91 002.00 €

Il s'équilibre en dépenses et recettes d'investissement à la somme de 166 625.00 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif assainissement 2013 ;

Une délibération est prise.

8 – PROGRAMMATION TRAVAUX 2013

Les travaux suivants sont projetés pour 2013 :

- Sécurisation et aménagement paysager RD 202 Bourbières
- Sécurisation La Ville
- Sécurisation RD 923
- Réfection abords EEC
- Réfection peinture salle de classe

La séance est levée à 22h00